Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 022-212201537-20260126-D2026_03-DE

CITÉ DE
Moncontour

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des CÔTES D'ARMOR
Commune de MONCONTOUR

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JANVIER 2026

Nombre de conseillers :

En exercice	15
Présents	11
Votants	12

Le vingt-six janvier deux mil vingt-six, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de Moncontour sous la présidence de Mme Anne-Gaud MILLORIT, Maire.

Sont présents : Anne-Gaud MILLORIT, Enguerrand ROUZIC, Maële LASKAR, Michel SAUVÉ, Sophie FRAVAL-LANGUILLE, Mickaël TARDIVEL, Julie GAUDIN, Karel VAN DAELE, Fanny PROCUREUR, Vassili OLLIVRO, Nicolas PINCHON

Absents excusés : Claire BIDET donne procuration à Fanny PROCUREUR

Absents : Irène AUPETIT, Jérémie BARREAU, Eliott RUFFET

Secrétaire de séance : Karel VAN DAELE

D2026_03 : APPROBATION D'UNE AIDE FINANCIERE POUR LES VOYAGES SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2026-2027

Mme Maële LASKAR rappelle le dispositif en place de subvention attribuée par la municipalité lors des voyages scolaires d'élèves domiciliés à Moncontour.

Mme Maële LASKAR propose que le montant de la subvention reste inchangé, à savoir 25 € par enfant et par voyage scolaire pour l'année scolaire 2025-2026, et que ce montant soit reconduit pour l'année scolaire 2026-2027.

Elle rappelle que pour obtenir la subvention, les parents doivent faire une demande écrite en mairie ou par mail accompagnée des documents suivants :

- justificatif de l'école ou du collège de la présence de leur enfant au voyage scolaire

- un RIB afin de pouvoir percevoir la subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix (12 pour) de reconduire à l'identique ce dispositif d'aide à partir de la rentrée de septembre 2026.

Pour extrait conforme,
La Maire, Anne-Gaud MILLORIT

MAIRIE DE MONCONTOUR 22510